

RÈGLEMENT de LA FESTIVALE DE THANN

SAMEDI 28 MARS 2026

(Mise à jour du **16/01/26**)

Course Nature-Trail Court

ORGANISATEUR :

US THANN ATHLETISME (USTA)

19, Rue Pasteur - 68800 Thann

<https://www.us-thann-athletisme.fr/la-festivale-de-thann>

Toute inscription à l'une des courses de La Festivale de Thann implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

PROGRAMME et HORAIRES DES COURSES :

- « **26km La Festi'Trail** » : départ à 15h00 (catégories espoirs-séniors et masters) ; Parcours exigeant avec 65% de sentiers, 30% de chemins larges et 5% de bitume, dénivelé important (environ 1300m).

Attention, épreuve exigeante réservée aux traileurs avec bonnes connaissances de la discipline et des courses en semi-autonomie.

- « **1.5 km Le Petit Vigneron** » : départ à 16h00 (catégorie poussins) ; Parcours en centre-ville de Thann sur bitume et pavés, dénivelé faible (environ 15m)

- « **3 km Le Petit Pèlerin** » : départ à 16h15 (catégories benjamins) ; Même parcours en centre-ville de Thann que « Le Petit Vigneron », 2 tours à parcourir, sur bitume et pavés, dénivelé léger (environ 30m)

- « **5 km Le Rangen** » : départ à 16h45 (catégories minimes -cadets-juniors-espoirs-séniors et masters) ; Parcours en centre-ville de Thann puis dans les vignes du Rangen, sur bitume et chemins larges forestiers, dénivelé moyen (environ 70m)

- « **11 km L'Engelbourg** » : départ à 17h30 (catégories cadets-juniors-espoirs-séniors et masters) ; Parcours en centre-ville de Thann puis sentiers et chemins larges forestiers, dénivelé conséquent (environ 270m)

Tous les Départs et Arrivées se feront Place du Bungert à Thann.

Tous les parcours sont sécurisés et balisés sur routes, chemins et sentiers.



La manifestation pédestre est interdite aux engins à roues, hors ceux de l'organisation et des secours.

Les épreuves sont destinées aux coureurs/traileurs, **les randonneurs ainsi que les chiens ne pourront pas prendre de départs.**

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les courses sont ouvertes à tous licenciés et non licenciés et selon les catégories suivantes :

- 1500m/Le Petit Vigneron (Poussins U12-2015/2016) Épreuve non chronométrée
- 3000m/Le Petit Pèlerin (Benjamins U14-2013/2014)
- 5 km, Le Rangen (à partir de minimes U16-2011/2012)
- 11km, L'Engelbourg (à partir de Cadets 2009/2010)
- 26km, La Festi'Trail (à partir de Espoirs 2004/2005/2006)

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (cf. annexe de la Circulaire administrative 2025-2026).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Le règlement devra être accepté et signé par le représentant de l'autorité parentale (case à cocher en ligne ou sur place « Accepter le Règlement ») pour autoriser la personne mineure à participer à la course.

Catégories	Code	Année naissance
U12 Poussins	PO	2015 à 2016
U14 Benjamins	BE	2013 à 2014
U16 Minimes	MI	2011 à 2012
U18 Cadets	CA	2009 à 2010
U20 Juniors	JU	2007 à 2008
U23 Espoirs	ES	2004 à 2006
Seniors	SE	1992 à 2003
Masters	MA	1991 et avant

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation indiquant que la personne a réalisé le **PASS Prévention Santé (PPS)** : sa validité est d'un 1 an.

Le Pass est proposé au tarif annuel de 5 euros, incluant une assurance responsabilité civile.

Se connecter à : <https://pps.athle.fr/>



Le PPS est disponible en 3 langues : français, anglais et espagnol.



S'il ne respecte pas les conditions, le coureur ne pourra pas participer à la course et ne pourra pas prétendre à un remboursement d'inscription.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

TARIFS DES INSCRIPTIONS :

Le « 1.5 km » réservée à la catégorie « Poussin » (nés en 2015-2016) : 5 euros via www.sporkrono.fr

Possibilité d'inscription **sur place** sans surcoût, le jour de la course de 14h00 à 15H45.

Le « 3 km » réservée à catégorie « Benjamin » (2013-2014) et « Minime » (2011-2012) sur les « 3 km » : 5 euros via www.sporkrono.fr

Possibilité d'inscription **sur place** sans surcoût, le jour de la course de 14h00 à 16H00.

« Les 5 km » : 10 euros via www.sporkrono.fr

Possibilité d'inscription, **sur place**, le jour de la course de 14h00 à 16h15 **au tarif de 14 euros**
2 euros seront reversés à l'Institut St André de Cernay

« Les 11 km » : 16 euros via www.sporkrono.fr

Possibilité d'inscription **sur place** le jour de la course de 14h00 à 17h00 **au tarif 20 euros** dont
2 euros seront reversés à l'Institut St André de Cernay

« Les 26 km » : 28 euros via www.sporkrono.fr

Possibilité d'inscription **sur place** le jour de la course de 14h00 à 14h50 **au tarif 32 euros** dont
2 euros seront reversés à l'Institut St André de Cernay

En s'acquittant de son inscription, chaque compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte (pour les mineurs, la personne détenant l'autorité parentale).

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert et échange de dossard à une tierce personne n'est autorisé.



RETRAIT DES DOSSARDS :

Le jour de la course le Samedi 28 Mars au secrétariat de la course, Tente Place du Bungert et dans les créneaux horaires suivants :

- de 14h00 à 14h50 pour le « 26kms »
- de 14h00 à 16h00 pour les courses des enfants, « 1.5 et 3 km »
- de 14h00 à 16h30 pour le « 5 km »
- de 14h00 à 17h15 pour le « 11 km »

ASSURANCES :

Responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et dégage son entière responsabilité pour tout incident, accident, dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Assurance dommages corporels : sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

MATERIEL :

Aucun matériel n'est obligatoire sur le 11, 5, 3 et 1.5kms.

Une réserve suffisante d'eau de 1l minimum, d'alimentation, une couverture de survie, un sifflet et une veste de pluie sont recommandés sur le 26kms. Les bâtons sont autorisés uniquement sur cette course.

Se prémunir d'un gobelet personnel pour les ravitaillements. Aucun gobelet ne sera fourni.

Le dossard doit être porté sur l'AVANT et VISIBLE durant toute la course sous peine de disqualification. Merci de se munir d'une ceinture porte-dossard ou d'épingles. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de perte ou de dégradation du dossard.

BARRIERE HORAIRE, ABANDON :

Pour la course de 26 kms, la Festi'trail, une barrière horaire de **2h30** sera mise en place au ravitaillement de la ferme Ostein (km 11). Les coureurs hors délai seront déclarés DNF, leurs dossards seront barrés et récupérés par la personne chargée du contrôle qui préviendra le secrétariat de course et le retour se fera par navette (mini bus) vers l'arrivée.



Cette barrière horaire sera strictement appliquée et aucune réclamation ni remboursement ne seront acceptés.

Le coureur désirant abandonner et qui ne souhaite pas rejoindre l'aire d'arrivée remettra son dossard barré à un signaleur ou à un serre-file qui préviendra le secrétariat de course.

Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés sous peine de disqualification de l'athlète.

RAVITAILLEMENTS :

Les courses 1,5-3-5 et 11kms se feront en **autonomie**. Pour le 11kms et en cas de forte chaleur, un point d'eau sera mis en place sur le parking du Kattenbach (Km 5 du parcours).

Pour le 26 kms, 1 ravitaillement solide-liquide à la ferme Ostein (km 11) et 1 point d'eau à l'ancienne mine St-Nicolas (km18) seront mis en place.

Ravitaillement pour toutes les courses à l'arrivée.

RESULTATS :

La proclamation des résultats et la remise des prix se feront sur la Place du Bungert (ligne d'arrivée) selon le programme suivant :

1,5 km: 16h20

3 km: 16h50

5 km: 17h35

26 km : 18h00

11 km: 18h45

Pour toutes les courses, des récompenses seront prévues pour les trois premières et premiers du classement scratch uniquement.

Les résultats paraîtront sur le site internet : www.sporkrono.fr

DROITS À L'IMAGE :



Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur lesquelles ils pourraient apparaître.

FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation (conditions climatiques)

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les emplacements des postes de secours, de modifier la barrière horaire, de reporter la date et/ou les horaires d'une partie ou de la totalité des épreuves de l'évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli, sans préavis, et sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

SECOURS ASSISTANCE :

Des équipes de secours seront positionnées sur le parcours et à l'arrivée. **Un numéro d'urgence à contacter sera afficher au retrait des dossards. Chaque participant est invité à la noter ou le prendre en photo**

Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

La course se déroulant en milieu naturel chaque participant s'engage à porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.

STOP DECHETS :

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun détritus sur le parcours. Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un membre de l'organisation sera disqualifié et immédiatement exclu de la course.

REMARQUES :

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment. Assurez-vous de prendre connaissance de la dernière mise à jour.

Il est conseillé de consulter régulièrement le **site de l'US THANN ATHLETISME** et sa page **FACEBOOK** pour prendre connaissance de nouvelles informations ou mises à jour éventuelles pouvant intervenir.



Sur internet : <https://www.us-thann-athletisme.fr/la-festivale-de-thann>

Sur Facebook : La Festivale de Thann

Le règlement est à accepter lors de l'inscription sur : www.sporkrono.fr

Le Comité de Course « La Festivale de Thann »

Page 8 sur 8

